



Charte de la PFAUE :
Pays de Fayence, Association des Usagers de l'Eau
« s'informer solidement ; communiquer ;
proposer clairement ; rester solidaire »

06 XI 2019

Cette charte est rédigée par une assemblée constituant une association (1901) : PFAUE, Pays de Fayence, Association des Usagers de l'Eau; elle énonce quelques principes et objectifs ; elle s'accompagne d'une annexe listant les sujets avec des exemples que l'Association commencera à mettre en œuvre ; le Conseil d'administration pourra modifier ou compléter selon les circonstances, ainsi que l'assemblée générale annuelle. Il tiendra compte de la diversité des communes du Pays de Fayence.

Avec le changement climatique largement commencé, avec l'expansion démographique et économique en pays de Fayence, et l'évolution des modes de vie, la question de l'eau prend toujours plus d'importance : **L'eau sera un des facteurs dominants d'une politique de résilience. « Gardons la main sur notre eau ».**

Notre pays de Fayence dispose de ressources importantes, et de vastes réserves souterraines, encore faut-il que **cette richesse soit gérée en fonction des besoins, et des conséquences prévisibles du changement climatique** : la répartition, la tarification, font notamment débat.

L'association propose de développer les échanges et l'information, la réflexion, et de contribuer aux décisions de politique économique, ou techniques, pour le bien de tous : usagers économiques et domestiques, agriculteurs professionnels ou cultivateurs amateurs, sportifs, touristes... Il s'agit de **promouvoir la meilleure utilisation possible, dans un esprit constructif et durable; la solidarité régionale et départementale garde toute son importance.**

Principaux objectifs :

- obtenir la publication de toutes les données techniques et économiques relatives à ce « service public » au niveau de l'eau brute et de l'eau potable quels que soient les modes de gestion, et encourager les économies d'échelle.
- définir des calendriers et des tarifs adaptés à la fois à la ressource, aux types de consommation, et à la promotion du caractère rural du pays de Fayence.

L'Association recommande de :

- distribuer aux usagers de l'eau potable et de l'eau brute, **aux meilleurs prix**, notamment aux nouveaux agriculteurs professionnels.
- ne facturer l'épuration des eaux usées que pour l'eau versée au réseau d'égout ;

Annexe 1

- étudier le système de taxe « Agence de l'eau » pour des habitats dotés de fosse septique qui assurent ainsi leur propre dépollution et demander les conditions d'un régime plus favorable.

- étudier et promouvoir des mesures préventives contre la pollution du lac de Saint-Cassien et des cours d'eau fréquentés par les loisirs comme cela a été fait à Sainte Croix grâce à une taxe minime sur les prélèvements d'eau.

- finaliser les études pour de nouveaux forages au plus vite et prendre les mesures conservatoires conséquentes (inutile d'attendre que les problèmes se posent dans leur brutalité).

- Veiller à ce que les nouveaux habitats collectifs soient construits dans les secteurs reliés aux réseaux principaux d'assainissement collectif (mieux protéger les nappes).

- Encourager la réparation ou le réaménagement de certains canaux d'irrigation comme demandé par les représentants des agriculteurs constituerait un signal fort de la réalité de l'intérêt local pour l'agriculture

Fait et approuvé en assemblée générale constitutive,

À Callian, le 6 novembre 2019 :